

► Informations générales

Cours	
Sigle et titre	PSY3259-C
Titre long	Psychologie légale
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Automne 2020
Horaire	Les mercredis, de 13h00 à 16h00
Mode de formation	Entièrement en ligne de façon synchrone
Description courte (selon l'annuaire UdeM)	Étude de l'interface entre la psychologie et le droit. Les rôles du psychologue dans le système judiciaire : dans l'enquête, à la cour de justice, durant l'incarcération et lors de la réinsertion sociale
Préalables	PSY1075
Site StudiUM	https://studium.umontreal.ca/course/view.php?id=182019

Enseignant(e)	
Nom et titre	Tamsin Higgs, DForenPsy.
Coordonnées	Bureau C-366, Pavillon Marie Victorin ; Courriel : tamsin.higgs@umontreal.ca
Disponibilités	Après le cours et sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement	
Nom	Victoria Allard
Coordonnées	Bureau E-354, Pavillon Marie Victorin ; Courriel : victoria.allard@umontreal.ca
Disponibilités	Entre les cours, Victoria répondra aux questions posées sur le forum du cours sur StudiUM : Demandez-nous n'importe quoi . Si Victoria n'est pas en mesure de répondre à votre question, on y répondra au début du prochain cours.

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

Ce cours vous présentera les concepts théoriques clés et les approches pratiques pertinentes au travail des psychologues dans le système de justice pénale. Cet emploi diffère des autres domaines de la psychologie appliquée, en raison de la nature unique des groupes de clients et des acteurs du système de justice (ex. les auteurs d'infractions criminelles, leurs victimes, les policiers, les jurys et les témoins). Dans ce cours, vous acquerrez des bases solides pour poursuivre vos études et votre formation en psychologie médico-légale et criminologique (ou, « forensique »).

Objectifs d'apprentissage

En particulier, ce cours s'adresse à ceux qui s'intéressent à la recherche et à la pratique clinique avec les auteurs d'infractions violentes et sexuelles. À l'issue du cours, les étudiants pourront : Discuter de la manière dont le comportement criminel a été compris, en passant des théories criminologiques à une perspective psychologique ; Expliquer le rôle du psychologue aux différentes étapes du système de justice pénale ; Décrire les principaux facteurs de risque de comportement criminel ; Appliquer des théories psychologiques à des cas réels de criminels.

► **Calendrier**

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travaux
(1) 2 septembre	Introduction. Quelle est la psychologie légale et criminologique ?	Les étudiants souhaitant faire une présentation pendant l'atelier du cours 12 doivent l'envoyer par courriel à l'enseignante.	Bonta et Andrews, ch. 1, 2 et 13
(2) 9 septembre	La psychologie dans le système judiciaire		
(3) 16 septembre	L'enquête criminelle, et la santé mentale et la loi		
(4) 23 septembre	Les approches psychologiques pour comprendre le crime		Bonta et Andrews, ch. 3 et 4
(5) 30 septembre	Évaluation du risque de récidive criminelle		Bonta et Andrews, chapitre 10
(6) 7 octobre	La violence et le risque de récidive		Bonta et Andrews, ch. 14, p. 305-322
(7) 14 octobre	La délinquance sexuelle : Facteurs de risque statiques et des cibles d'intervention	Lisez les pages 45 à 84 du Static-99R règles de codification avant le cours	Bonta et Andrews, ch. 14, p. 323-330
(-) 21 octobre		Période d'activités libres	
(-) 28 octobre		Examen partiel de mi session	
(8) 4 novembre	Théories de la délinquance sexuelle		Recommandé : Cortoni & Pham, 2017
(9) 11 novembre	Homicide		
(10) 18 novembre	Psychopathie		Bonta & Andrews, ch. 5
(11) 25 novembre	L'étude de cas	Atelier virtuel : Les étudiants qui le souhaitent présenteront leur étude de cas, comme matériel pour la discussion de groupe. La participation à l'atelier ne sera pas évaluée. L'objectif est plutôt d'élaborer des conceptualisations de cas par le biais de discussions de groupe, en préparation du travail écrit final. Les présentateurs devront avoir préparé une brève description de leur cas et avoir commencé à formuler leurs idées en termes d'application des théories. En retour, ils bénéficieront de l'apport du groupe dans le développement de leurs idées. Les étudiants qui ne sont pas présentateurs profiteront de la participation dans la mesure où ils pourront appliquer les questions discutées à leur propre cas.	
(12) 2 décembre		Session de questions/réponses en direct	
(-) 16 décembre		Date d'échéance du travail de session	

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► **Évaluations**

Moyens	Critères	Dates	Pondérations
<p>Examen de mi session</p> <p>Environ 25 questions à choix multiples (chaque question vaut 1 point) ET 3 à 5 questions à court développement (le nombre de points disponible sera indiqué à côté de la question).</p> <p>L'examen portera sur la matière vue dans les 6 premiers cours et sur les chapitres spécifiés. Le calendrier indique la lecture nécessaire à chaque semaine. Pour les semaines où aucune lecture n'est spécifiée, il est conseillé (c.-à-d. une bonne idée, mais pas obligatoire) de lire les articles mentionnés dans le cours. Vous trouverez des liens vers les articles dans le PowerPoint chaque semaine.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Justesse de la réponse • Clarté de l'expression écrite 	28 octobre 2020	40% de la note finale
<p>Travail de session individuel</p> <p>Dans ce travail, vous présenterez une étude de cas que vous conceptualiserez en faisant des liens avec la matière vue tout au long du cours. Choisissez un cas médiatisé (assez connu pour que vous puissiez trouver des détails sur le délit, et des informations contextuelles pertinentes sur l'auteur). Développez une compréhension de l'auteur et de son délit, selon deux théories différentes. Le premier paragraphe de votre étude de cas sera une description (maximum d'un demi-page) du cas. Quels sont les détails clés au sujet de votre cas, et quel était le délit? Ensuite, vous devrez développer une conceptualisation de cas fondée sur des données probantes. Vous devrez vous assurer que vous avez discuté deux théories clairement, expliquant dans quelle mesure elles facilitent la compréhension du cas. De plus, quelles sont les limites des théories ou les inconsistances lorsqu'on les applique au cas? Quelles autres informations auriez-vous besoin afin de mieux comprendre le cas et pour évaluer le risque de récidive?</p> <p>La longueur du texte de votre travail est limitée à 1500 mots ; en double interligne avec le style de police Times New Roman de taille 12 et des marges de 2.5 cm. Inclure une page de titre sans votre nom (seulement votre matricule), indiquant le nombre de mots de votre travail. La liste des références n'est pas incluse dans la limite de mots. Pour s'assurer que le contenu de l'étude de cas inclut tous les éléments nécessaires, et afin de développer votre application des théories au cas, vous êtes encouragés à participer activement dans l'atelier lors du dernier cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé succinct du cas, maximum d'un demi-page • Pertinence des théories appliquées au cas • Perspicacité d'analyse (relever des enjeux pertinents, centraux, qui nourrissent la réflexion sur l'application des théories ou les limites des théories) • Recherche pertinente d'information (choix des citations) • Clarté de l'expression écrite • Agencement logique des idées • Qualité de la présentation des références selon le style APA, 7^{ème} édition • Respect des règles, des consignes, des échéances 	16 décembre 2020	60% de la note finale

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence à un examen	Les règlements du Département de psychologie s'appliquent pour les absences aux examens. Aucune exception ne sera accordée. Vous êtes référés aux articles 9,7 et 9,9 du Règlement des études de premier cycle : https://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/#c54619
Dépôt des travaux	Le travail de session (étude de cas) doit être remis sur StudiUM, au plus tard à 16h00 à la date d'échéance. Remettre votre travail en format pdf. Nommez votre fichier avec seulement votre matricule, et le nom de votre étude de cas, par exemple : 20001000_Bundy.pdf. Les pénalités de retard sont applicables à cette évaluation. Un retard de plus de cinq jours ouvrables entraîne une note de 0 pour le travail.
Matériel autorisé	Vous pouvez consulter vos notes pendant l'examen. Toutefois vous devez vous préparer à l'examen de la même manière que si aucune documentation n'était permise, car le temps de l'examen sera limité de sorte que vous n'aurez pas le temps de chercher les réponses en détail. L'étude de cas peut s'appuyer sur diverses sources médiatiques afin de décrire le cas avec suffisamment de détails et de fournir les informations nécessaires pour discuter de la théorie en relation avec le cas. Toutefois, les sources non scientifiques devraient se limiter à la description du cas, alors que la conceptualisation du cas devrait être basée sur des modèles appuyés par des recherches empiriques. L'étude de cas doit être présentée conformément aux normes de l'APA. Veuillez consulter les ressources complémentaires pour obtenir des conseils sur la façon de citer des sources non scientifiques.
Qualité de la langue	Le travail écrit sera accepté en anglais ou en français mais quelle que soit la langue utilisée, le règlement des études de premier cycle sur la qualité de la langue s'appliquent. C'est dire qu'il est possible d'être pénalisé pour les fautes d'orthographe et les erreurs grammaticales jusqu'à un maximum de 10 % de la note. Ce barème peut être dépassé si c'est l'intelligibilité du texte qui est en cause.

▶ Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription	2020-09-17
Date limite d'abandon	2020-11-06
Évaluation de l'enseignement	À communiquer

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

En plus d'être titulaire des droits d'auteur sur les œuvres des professeurs, la clause PI 1.10 de la convention collective SGPUM-Université de Montréal ainsi que différentes lois, dont la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi sur le droit d'auteur, reconnaissent la protection de la captation, la fixation et la diffusion de la voix d'un professeur en classe.

Ainsi, l'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet :

https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx **Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.**

Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents

L'utilisation des technologies en classe est permise dans la mesure où elle ne constitue pas un irritant pour les autres étudiants.

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) obligatoires

- Documents**
- [Bonta, J., & Andrews, D. A. \(2017\). *The Psychology of Criminal Conduct* \(6th ed.\). Routledge.](#) Traduction en française : Andrews, D. A., & Bonta, J (2015). *Le comportement délinquant : Analyse et modalités d'intervention* (5e éd.). Les Presses de l'Enap.
 - Static-99 règles de codification : Disponible sur StudiUM (cours 6) et direct du [site web des auteurs](#)

Équipement (matériel) N/A

Ressources complémentaires

- Documents**
- Cortoni, F., & Pham, T. H. (2017). *Traité de l'agression sexuelle : Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels*. Bruxelles, Belgique : Mardaga. <https://www.cairn.info/traite-de-l-agression-sexuelle--9782804703486.htm>
- Cusson, M., Guay, S., Proulx, J., & Cortoni, F. (2013). *Traité des violences criminelles : Les questions posées par la violence, les réponses de la science*. Montréal, CA : Éditions Hurtubise.
- Gavin, H. (2019). *Criminological and Forensic Psychology* (2nd ed.). London, UK: SAGE.

Sites Internet APA style blog « [How to cite Wikipedia in APA style](#) »

Guides [Citer selon les normes de l'APA](#)

Autres N/A

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	http://www.bib.umontreal.ca/LGB/
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants.

Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude	http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html
Site Intégrité	http://integrite.umontreal.ca/

Harcèlement

À l'Université de Montréal, le harcèlement de tout type est proscrit. Si vous sentez que vous êtes victime d'une quelconque forme de harcèlement, plusieurs ressources s'offrent à vous.

Bureau d'intervention en matière de harcèlement	www.harcelement.umontreal.ca
---	--

► **Grille de conversion des notes**

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.

GRILLE DE CONVERSION

Résultat final en pourcentage	Notation littérale	
	Lettre	Valeur numérique
90-100	A+	4,3
85-89	A	4,0
80-84	A-	3,7
77-79	B+	3,3
73-76	B	3,0
70-72	B-	2,7
65-69	C+	2,3
60-64	C	2,0
57-59	C-	1,7
54-56	D+	1,3
50-53	D	1,0
35-49	E	0,5
0-34	F	0

Au premier cycle, dans les cours comptant au moins 30 étudiants, la moyenne de groupe doit se situer entre 2,30 (C+) et 3,65 (B+) inclusivement, une fois appliqué le barème de conversion. Cette règle ne s'applique pas aux cours de cycles supérieurs.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.